

Nations Unies A/54/208



Distr. générale 6 août 1999 Français

Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 125 de l'ordre du jour provisoire* Plan des conférences

Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Des services d'interprétation sont fournis aux réunions tenues par des groupes régionaux et autres groupes importants dans la limite des ressources disponibles, c'est-à-dire lorsque les ressources existantes ne sont pas utilisées en raison de l'annulation de réunions d'organes inscrits au calendrier. Certaines mesures peuvent être prises pour accroître les chances de réaffectation des services, et l'on a constaté une nette augmentation du pourcentage de réunions pour lesquels sont fournis des services d'interprétation pendant la période de trois ans à l'étude, et ce malgré un léger fléchissement au cours du premier semestre de 1999. Il convient aussi de noter la hausse appréciable du nombre de demandes de services de conférence en dehors de l'horaire habituel des réunions.

* A/54/150.

I. Introduction

- 1. Dans ses résolutions 50/206 A du 23 décembre 1995 et 51/211 A du 18 décembre 1996, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général d'assurer, dans la limite des ressources approuvées pour les services de conférence pour les exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999, des services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces derniers, compte tenu de la priorité accordée aux réunions inscrites au calendrier des conférences et réunions, et de lui présenter, à ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions, un rapport sur l'application de cette décision, par l'intermédiaire du Comité des conférences. Le Comité a soumis les rapports exigés dans le cadre de ses rapports annuels à l'Assemblée générale. Le rapport le plus récent sur cette question (A/53/826) a été publié conformément au paragraphe 31 de la résolution 53/208 A de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1998.
- 2. En outre, au paragraphe 28 de sa résolution 53/208 A, l'Assemblée a décidé que devaient être prévues au budget du prochain exercice biennal toutes les ressources nécessaires à la prestation de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres, à la demande de ces groupes et au cas par cas, conformément à la pratique établie, et prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, un rapport sur l'application de cette décision.
- 3. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande de l'Assemblée générale, contient les statistiques relatives aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants qui se sont tenues de février à juin 1999.
- 4. L'Assemblée générale a donné pour instructions au Secrétariat de prévoir la prestation de services auxdits groupes dans ses demandes de ressources, tout en maintenant parallèlement sa décision d'en assurer la prestation dans la limite des ressources disponibles pour les services de conférence, c'est-à-dire sans affectation spécifique de ressources aux services considérés.
- 5. Le Secrétariat applique ces directives en tenant compte des pratiques des organes inscrits au calendrier des réunions. Pour chaque exercice biennal, il planifie ses demandes de ressources en fonction des réunions prévues dont il effectue ensuite la programmation. La réduction, par suite d'annulations, du nombre des réunions effectivement tenues, dégage des moyens qui permettent d'assurer des services aux groupes régionaux et autres groupes importants.

II. Données

- 6. Pour la période de cinq mois, courant de février à la fin de juin 1999, 26 sur les 27 demandes de services de conférence pour des réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres devant se tenir à Genève ont été satisfaites, soit 96 %.
- 7. À New York, entre début février et fin juin 1999, les 510 demandes ne portant que sur des locaux ont toutes été satisfaites. Il convient d'observer, toutefois, que, pour ce faire, il a souvent fallu changer les dates et les heures prévues initialement et, dans certains cas, fournir une salle de conférence sans la régie sonore demandée. Quant à la prestation de services d'interprétation, 111 demandes sur 145, soit 77 % au total, ont été satisfaites.
- 8. Une fois regroupées, les statistiques figurant au paragraphe 7 ci-dessus et celles indiquées au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général (A/53/826) pour la période allant

de juillet 1998 à la fin juin 1999 montrent que l'on a pu souscrire aux 909 demandes ne portant que sur des locaux. Quant à la prestation de services d'interprétation, 262 demandes sur 314, soit 83 % au total, ont été satisfaites.

9. Les raisons pour lesquelles il n'est pas possible de fournir des services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes importants peuvent varier, mais, le plus souvent, elles sont liées à l'augmentation de la demande globale de réunions spéciales programmées par d'autres groupes intergouvernementaux, comme en atteste la semaine du 22 au 26 février au cours de laquelle un groupe de travail de la Commission de la fonction publique internationale et un groupement d'États Membres sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement ont demandé chacun six réunions. C'est aussi une semaine qui a été chargée pour le Conseil de sécurité et où peu de réunions ont été annulées, de sorte que quatre des neuf groupes régionaux qui se sont réunis dans le même temps n'ont pu bénéficier de services d'interprétation. Un autre facteur peut jouer sur la capacité générale, à savoir les ajustements auxquels il faut procéder en matière de niveaux d'effectifs et de taux de surprogrammation afin d'éviter tout gaspillage de ressources. On notera aussi que les organes créés par la Charte des Nations Unies et les organes délibérants, dont le service des réunions doit être assuré en priorité, ont tendance à tenir davantage de consultations officieuses. Le Conseil économique et social, par exemple, s'est réuni officieusement 15 fois au cours du mois de juin. Par ailleurs, un groupe régional qui a rarement demandé des services avant 1999 en demande maintenant régulièrement.

 On trouvera ci-après un tableau comparatif des statistiques relatives aux trois périodes considérées.

	Services d'interprétation			Locaux	
	Demandés	Fournis	Non fournis	Demandés	Fournis
Juillet 1996-juin 1997	125	85	40	408	407
Juillet 1997-juin 1998	348	283	65	535	535
Juillet 1998-juin 1999	314	262	52	909	909

- 11. Afin de fournir des services et des locaux chaque fois que possible aux groupes régionaux et autres groupes importants, la Section de la planification et du service des séances du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence est en liaison constante avec les secrétaires des organes intergouvernementaux afin de coordonner les services et faire en sorte de satisfaire un maximum de demandes. La pratique consistant à raccorder les équipes d'interprètes, c'est-à-dire d'assurer des services à deux groupes différents dans un même intervalle de trois heures, est l'un des moyens permettant d'utiliser au mieux le temps et les ressources disponibles et d'offrir des prestations à autant de réunions que possible.
- 12. L'utilisation des locaux, sans services d'interprétation, pendant les heures creuses (c'est-à-dire avant 10 heures, entre 13 heures et 15 heures et après 18 heures) devient indispensable pour faire face au nombre croissant de demandes émanant de tous les groupes, et surtout des groupes régionaux et autres groupes importants. Le Groupe des 77, en particulier, tend à programmer ses réunions en dehors des horaires habituels afin de mener à bien ses travaux, ce qui explique pour une large part la nette augmentation de l'usage qui est fait des locaux.

III. Conclusion

13. Le pourcentage de réunions tenues par des groupes régionaux et autres groupes importants avec services d'interprétation pendant la période à l'étude est passé de 68 % la première année à 83 % la troisième année. On pourrait toutefois encore l'améliorer si les organes inscrits au calendrier des réunions fixaient leur programme de travail très à l'avance, donnant ainsi à la Section de la planification et du service des séances du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence la possibilité de jongler avec les faibles ressources disponibles et de programmer les réunions aussi efficacement que possible. De même, si les groupes régionaux acceptaient plus facilement que leurs réunions soient reprogrammées au cours de certaines périodes de l'année et selon certaines tranches horaires, ils auraient plus de chances de bénéficier de services d'interprétation.